Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20261008-2026100103-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026
Convocation du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent : /
Secrétaire de séance : JÉHAN Christèle.

Délibération 2026-10-01-03

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens humains et matériels prévues par la commune.

Il permet d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de situation de crise, au regard des risques connus auxquels la commune est exposée.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune peut être exposée à des risques de toute nature relevant du domaine de la sécurité civile, qu'ils soient notamment d'origine naturelle, technologique, ou accidentelle et qu'il convient de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) DÉCIDE de :

- PREND ACTE de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- AUTORISE, Monsieur le Maire, à signer les documents y afférant.

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Fait le 8 octobre 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Christèle JÉHAN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte-tenu de son affichage le 15 OCT. 2026
et de sa transmission en Préfecture le 15 OCT. 2026